



Conseiller en gestion  
de patrimoine indépendant

# Epargner corse

**A** l'heure où de plus en plus de Corses expriment clairement leur volonté de « consommer corse », « épargner corse » ne fait pas encore échos auprès des épargnants de notre région. De manière générale, nous investissons presque exclusivement dans des entreprises extérieures via un portefeuille titres ou un contrat d'assurance vie alors qu'il est également possible de soutenir le tissu entrepreneurial corse. En effet, les investisseurs corses ont la possibilité de participer activement au développement des entreprises insulaires à travers les FIP Corses.

## PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE RÉGION

Les FIP constituent un outil de placement collectif qui met en relation les collectivités territoriales et les investisseurs pour financer le développement des entreprises locales. Les FIP Corses ont été créés en 2007 pour répondre au manque de fonds propres des PME corses, assurer leur pérennité et celle de leurs emplois. Les PME régionales jouent un rôle moteur dans l'économie, c'est pourquoi l'Etat accorde aux épargnants un avantage fiscal de poids. Et contrairement à ce que nous pourrions croire, le terroir corse renferme de nombreuses sociétés en croissance dans des secteurs d'investissement prometteurs tels que le tourisme, la santé, les énergies renouvelables, la distribution, l'innovation, les nouvelles technologies...

Le FIP Corse est un Fond d'investissement de Proximité investi à hauteur de 70% au moins de son actif dans des Petites et Moyennes Entreprises cotées ou non cotées, situées exclusivement en Corse. La gestion de ces fonds est confiée à une société de gestion agréée qui sera en charge de prendre les décisions concernant les investissements.

## A SAVOIR

La réduction d'impôt sur le revenu offerte par un FIP Corse est supérieure à celle offerte par un FIP « classique » ou un FCPI. De plus, les réductions d'impôt des FIP Corses, FIP traditionnels et des FCPI sont cumulables ! Si vous avez déjà investi dans des FIP Corse, vous pouvez aussi investir dans des FIP traditionnels et inversement, et cumuler les 2 avantages fiscaux. A condition, bien sûr, de ne pas dépasser le plafond de 10 000 euros de réduction d'impôt sur les revenus, par an et par foyer fiscal.

## IMPÔT SUR LE REVENU : UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL

En souscrivant à un FIP Corse avant le 31 décembre 2017, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 38 % des souscriptions en numéraire (montants nets versés, frais d'entrée exclus). Cet avantage fiscal est consenti dans la limite d'un investissement maximum de 12 000 euros pour un célibataire (24 000 euros pour les couples soumis à une imposition commune), et, en contrepartie d'un engagement de conservation des parts pour une durée de 5 ans minimum.

Cette limite est annuelle. Si vous investissez dans un FIP avant le 31 décembre 2017, vous profiterez ainsi d'une réduction d'impôt sur le revenu pouvant atteindre jusqu'à 9 120 euros. Cette réduction sur vos revenus de cette année produira tous ses effets dès votre prochaine déclaration d'impôt.

A la sortie, les plus-values éventuelles sont également exonérées d'impôt après un délai de détention de 5 ans minimum (hors prélèvements sociaux).

## DES INVESTISSEMENTS TRÈS ACCESSIBLES

Contrairement à certains fonds, les minimums de souscription des FIP sont fixés à des niveaux très accessibles, ce qui permet de s'intéresser à ces fonds à partir de sommes très limitées, à partir de 500 euros seulement pour certains FIP. Cela vous permet d'une part d'ajuster très précisément vos investissements en fonction de votre situation personnelle et de votre niveau d'imposition, et d'autre part, de diversifier vos capitaux auprès de plusieurs sociétés de gestion.

ACTAILOR PATRIMOINE - CABINET LEANDRI - Les Jardins de Bodiccione  
Bât.C-Bd Louis Campi 20000 AJACCIO - Tel. : 04.95.27.36.05 - Port. : 06.26.72.31.81  
Mail : caroline.leandri@actailor-patrimoine.fr

## DÉFISCALISER EFFICACEMENT EN DIVERSIFIANT VOTRE PATRIMOINE

Vous résidez en Corse : vous êtes attachés aux valeurs de la Corse. En souscrivant à un FIP CORSE, vous participez au développement de l'économie de votre région et vous inscrivez dans une démarche de diversification de votre patrimoine financier.

Vous ne résidez pas en Corse : l'ensemble des contribuables domiciliés fiscalement en France ont la possibilité de souscrire des FIP CORSES. En choisissant un FIP CORSE, vous réalisez un investissement dans les secteurs porteurs de l'économie Corse. Vous vous inscrivez également dans une démarche de diversification de votre patrimoine financier.

## JUSQU'À QUAND PEUT-ON SOUSCRIRE ?

Pour bénéficier de la réduction d'impôt en 2018, vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour souscrire des parts de FIP Corses.

## A RETENIR

Une réduction d'impôt de 38 %, des plus-values exonérées après 5 ans, un investissement dans les secteurs porteurs de l'économie Corse, des investissements très accessibles, et, des modalités de souscription simples et rapides, sont autant de bonnes raisons pour investir dans des parts de FIP Corses.

Toutefois, nous vous recommandons de ne pas investir la totalité de votre épargne sur ce type de support. Le FIP corse est un réel outil de diversification. Pour autant, compte tenu de la durée de blocage du placement, minimum de 6 à 10 ans selon le fonds choisi, et du risque de perte en capital, il est préférable d'investir qu'une partie de ses économies dans un FIP Corse.

Prenez conseil auprès d'un cabinet indépendant. Il étudiera votre situation personnelle ainsi que votre niveau d'imposition, et vous guidera dans le montant à investir. Vous bénéficierez également d'un large choix de FIP Corses.



# BOUTIQUE Parenthèse

PESERICO

LUISA CERANO

DELAGE PARIS  
Porter la joie de vivre

JACOB COHEN  
HANDMADE-TAILORED JEANS

PIAZZA SEMPIONE

ROSSO35 GENOVA

FABIANA FILIPPI

MaxMara

Y  
WHYCI MILANO

**PARENTHÈSE**  
6-8 rue Stéphanopoli 20000 Ajaccio • 04 95 50 10 94  
Du Lundi au Samedi : 9h 12h30 – 14h 19h30

**PARENTHÈSE BIS D'STOCK**  
La Rocade Quartier Bodiccione • 04 20 04 57 96  
Du lundi au vendredi : 9h30 13h – 14h 19h